



Luxembourg, octobre 2005

Mesdames, Messieurs,

Par la présente le conseil d'administration de l'association professionnelle des Éducateurs/trices gradué(e)s se permet de vous soumettre un questionnaire au sujet de notre profession.

Depuis 1999 l'A.P.E.G. a pour objet de sauvegarder les intérêts matériels et professionnels de plus de 1000 éducateurs gradués dont 500 membres de notre association. Tous les professionnels que nous représentons ont accompli une formation Bac+3.

Au Grand-duché, les éducatrices graduées et éducateurs gradués sont une force motrice indispensable dans le secteur socio-éducatif, un domaine très polyvalent.

Ils y occupent souvent des postes à grande responsabilité (directeurs, chargés de direction, chefs de groupe(s), intervenants socio-éducatifs) et sont amenés à prendre des décisions importantes, lourdes de conséquences.

Votre avis au sujet de quelques questions imminentes et actuelles nous semble utile dans la mesure de situer le domaine socio-éducatif dans vos priorités au niveau politique. Nous allons publier vos réponses dans le périodique de l'entente des professions éducatives et sociales envoyé aux membres des deux associations et aux Institutions du secteur socio-éducatif.

Pour le conseil d'administration,

BRESSLER Paul
Membre du C.A.

PLETSCH Marc
Président

Questionnaire :

1. La position de votre fraction/syndicat au niveau des crèches et des foyers de jours (Maisons relais) :

La diminution des moyens financiers de l'Etat est-elle compatible avec la qualité des prestations actuellement en vigueur ?

Les profils professionnels (éducateurs gradués, éducateurs, personnel non qualifié, etc.), sont-ils justifiés par rapport aux problèmes actuels dans notre société?

Quelles sont vos critères pour juger un acteur socioéducatif comme personne qualifiée (Formations, Diplôme, expérience de vie, etc.) ?

Quelles sont vos idées concernant le manque de places dans les foyers de jours (Crèches, cantines scolaires, etc.) ?

2. La position de votre fraction/syndicat par rapport a l'encadrement socio-éducatif dans les écoles

éducation précoce :

éducation différenciée:

classes d'appui:

cantines scolaires :

éducation précoce :

encadrement para- et périscolaire:

3. Votre avis sur l'avant-projet de loi sur la protection sociale des enfants.

Les profils professionnels (éducateurs gradués, éducateurs, personnel non qualifié, etc.), sont-ils justifiés par rapport aux problèmes actuels des jeunes. (Délinquance juvénile, abus sexuel, dépendances, chômage, problèmes familiaux, etc.)

Les trois barèmes journaliers que l'Etat veut mettre en place pour remplacer la subvention publique, sont-ils justifiés?

:

4. Quelle serait, selon votre parti/syndicat la mesure adéquate pour prévenir au chômage? Comment les jeunes chômeurs, devenant de plus en plus nombreux doivent-ils être soutenus ou encadrés?

5. Quelle serait, selon votre parti/syndicat, la mesure adéquate pour prévenir au chômage chez les éducateurs gradués qualifiés? Comment ce chômage, devenant de plus en plus fréquent, peut-il être diminué ?

Merci d'avoir répondu à nos questions ? Veuillez renvoyer le questionnaire à l'adresse suivante :

APEG asbl
B.P. 3071
L-1030 Luxembourg
E-mail: info@apeg.lu

